

# PETIT PATRIMOINE

## Fonds Denieul

### NATURE DE L'OPÉRATION

Travaux de restauration des petits édifices caractéristiques de l'architecture rurale traditionnelle, non protégés parmi les monuments historiques et présentant un intérêt historique, architectural ou ethnologique (pigeonniers, moulins, cazelles, fours à pain, couvertures en lauzes de schiste...)

### BÉNÉFICIAIRES

Communes, particuliers et associations propriétaires d'édifices non protégés, assurant ces travaux sous leur maîtrise d'ouvrage ou l'ayant déléguée à un tiers compétent (groupements de communes)

### MODALITÉS D'ATTRIBUTION

- 20 à 50 % du montant H.T. des travaux selon l'intérêt architectural de l'opération
- toitures en lauzes de schiste : 25 €/ m<sup>2</sup>

### DOSSIER À PRODUIRE

#### Pour la demande

- Dossier-type
- Délibération du conseil municipal (pour les collectivités)
- Descriptif des travaux et des coûts (devis...)
- Photographies avant travaux
- Plan de situation et plan sommaire

#### Pour le versement

- Bilan financier partiel ou complet (factures et attestation du trésorier)
- Contrôle des travaux approuvé par le C.A.U.E. du Lot
- Photographies après travaux

### SERVICE INSTRUCTEUR

Direction de l'Education et de la Vie locale

Service Culture – Patrimoine historique

### OBSERVATIONS

Toute demande donne lieu à une visite sur place par un architecte du Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement du Lot (CAUE), avant présentation du dossier complet en commission spécialisée.